

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 502****13 mai 2004****SOMMAIRE**

<b>5 C Systems Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24066</b>	<b>IMI Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24071</b>
<b>ABC Event S.A., Diekirch . . . . .</b>	<b>24058</b>	<b>Imagina International, Luxembourg . . . . .</b>	<b>24092</b>
<b>AD 360 Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24084</b>	<b>Imagina Productions, Luxembourg . . . . .</b>	<b>24076</b>
<b>Agrar-Lux, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>24062</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24086</b>
<b>Agrar-Lux, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>24063</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24086</b>
<b>Alco Immo S.C.I., Schifflange . . . . .</b>	<b>24064</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24087</b>
<b>Alco Immo S.C.I., Schifflange . . . . .</b>	<b>24065</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24087</b>
<b>Alliance Santé Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24095</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24088</b>
<b>Alliance Santé Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24095</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24088</b>
<b>Annimupa Holding S.A., Larochette . . . . .</b>	<b>24091</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24088</b>
<b>Area Novae, S.à r.l., Junglinster . . . . .</b>	<b>24065</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24089</b>
<b>Atex Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24056</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24089</b>
<b>Atlantide Funds S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24082</b>	<b>Immobilière Campus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24089</b>
<b>Barista, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24085</b>	<b>International Aktiva S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24083</b>
<b>Biba Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24084</b>	<b>International Ceramics Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24096</b>
<b>Britax International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24057</b>	<b>International Ceramics Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24096</b>
<b>Britax International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24057</b>	<b>International Ceramics Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24096</b>
<b>Brocquevil S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24091</b>	<b>ITP Service, S.à r.l., Niederanven . . . . .</b>	<b>24072</b>
<b>C. C. S., S.à r.l., Schifflange . . . . .</b>	<b>24071</b>	<b>Kykem S.A., Larochette . . . . .</b>	<b>24095</b>
<b>Carabo Holding S.A. . . . .</b>	<b>24090</b>	<b>Laris Immo, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>24083</b>
<b>Carrelages Premm, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>24082</b>	<b>Magic Moving Pixel S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>24090</b>
<b>CETREL, Centre de Transferts Electroniques, Soc. Coop., Munsbach . . . . .</b>	<b>24075</b>	<b>Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24085</b>
<b>CETREL, Centre de Transferts Electroniques, Soc. Coop., Munsbach . . . . .</b>	<b>24075</b>	<b>Maxop S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24051</b>
<b>Crystal Blue Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24071</b>	<b>Monnerecher Metzlerie, S.à r.l., Monderange . . . . .</b>	<b>24091</b>
<b>Did Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24081</b>	<b>New Haven Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24082</b>
<b>Duforet Holding S.A., Larochette . . . . .</b>	<b>24085</b>	<b>Onemore S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24069</b>
<b>E/Shelter, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24057</b>	<b>Pabel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24074</b>
<b>E/Shelter, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24057</b>	<b>PHB S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24094</b>
<b>Entente des Sociétés de Flaxweiler, A.s.b.l., Flaxweiler . . . . .</b>	<b>24059</b>	<b>Phoenicia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24095</b>
<b>EP S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24084</b>	<b>Phoenicia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24050</b>
<b>European Paints, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24074</b>	<b>Phoenicia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24050</b>
<b>European Paints, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24074</b>	<b>Pitcairn S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24077</b>
<b>European Paints, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24074</b>	<b>Polonium S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24066</b>
<b>Futuristic Brands S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24086</b>	<b>Premium House S.A., Larochette . . . . .</b>	<b>24084</b>
<b>Guy Loscheider, S.à r.l., Ingeldorf . . . . .</b>	<b>24081</b>	<b>Prokay, S.à r.l., Soleuvre . . . . .</b>	<b>24091</b>
<b>I. Methods S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>24061</b>	<b>Repero, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24083</b>
<b>I. Methods S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>24061</b>	<b>Riviera Aviation Support Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	

bourg .....	24064	Stopera Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	24090
Samos Financière Européenne S.A., Luxembourg	24069	Stopera Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	24090
Samos Financière Européenne S.A., Luxembourg	24070	Sud-Immo S.A., Ehlerange .....	24058
Sanluca, S.à r.l., Steinsel .....	24071	Sud-Immo S.A., Ehlerange .....	24058
Sesamon S.A., Luxembourg .....	24058	SunGard Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	24062
Sesamon S.A., Luxembourg .....	24058	SunGard Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	24062
Silvatrade AG, Wasserbillig .....	24067	SunGard Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	24062
Silvatrade AG, Wasserbillig .....	24068	TMI, Techniques Industries Mécaniques S.A.H., Luxembourg .....	24065
Sogecalux S.A., Luxembourg .....	24068	TTT Holding S.A., Larochette .....	24073
SSF International, S.à r.l., Luxembourg .....	24086	VFS Europe, S.à r.l., Dommeldange .....	24082
Star Music S.A., Luxembourg .....	24063	Weroco, S.à r.l., Munsbach .....	24091
Star Music S.A., Luxembourg .....	24063		
Stolatte S.A., Luxembourg .....	24083		

**PHOENICIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.902.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2003*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2003 que:

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société CD-GEST, S.à r.l. au poste d'administrateur.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026829.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**PHOENICIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 73.902.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 25 mars 2004 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

2. Ont été acceptées les démissions de Maître Bernard Felten, Monsieur Frédéric Collot et de la société CD-GEST, S.à r.l. de leur fonction d'administrateurs.

3. L'Assemblée a élu le nouveau conseil d'administration suivant:

- Monsieur Dominique Philippe, employé privé, demeurant à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

- Madame Martine Camus, employée privée, demeurant à L-2129 Howald, 20, rue Marie-Astrid.

- Monsieur Gérard Gaillard, employé privé, demeurant à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille dix.

4. L'Assemblée a accepté la démission de la société CD-SERVICES, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

5. A été nommée commissaire aux comptes en son remplacement la société EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an deux mille dix.

Pour inscription-réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05956a. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026830.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**MAXOP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 99.779.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of February.  
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. REALEST FINANCE S.A., company existing under Laws of Luxembourg registered under the number R.C. B 45.601, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. CLAMAX INVESTMENT S.A., company existing under Laws of Luxembourg registered under the number R.C. B 64, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

both here represented by Mrs. Audrey Ritter, private employee, residing professionally 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

by virtue of two powers of attorney dated respectively on December 15, 2003 and February 25, 2004.

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of MAXOP S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorised by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of June at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the

corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. REALEST FINANCE S.A. ....	999 shares
2. CLAMAX INVESTMENT S.A. ....	1 share
Total .....	1,000 shares

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,750.-)

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Mr Christophe Davezac, private employee, born in Cahors (France) on February 14, 1964, residing professionally in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Mr Jean-Yves Stasser, private employee, born in Hermalle sous Argenteau (Belgium) on September 16, 1971, residing professionally in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Mrs Géraldine Schmit, private employee, born in Messancy (Belgium) on November 12, 1969, residing professionally in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 74.623.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2009.

5. The registered office of the corporation is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. REALEST FINANCE S.A., société de droit luxembourgeois immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro R.C. B 45.601 et dont le siège social est situé 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. CLAMAX INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro R.C. B 64.186 et dont le siège social est situé 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

toutes deux ici représentées par Mademoiselle Audrey Ritter, employée privée, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées respectivement du 15 décembre 2003 et 25 février 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de MAXOP S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autre droit intellectuel et immatériel ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. REALEST FINANCE S.A. ....	999 actions
2. CLAMAX INVESTMENT S.A. ....	1 action
Total .....	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR)

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né à Cahors (France) le 14 février 1964, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri

Monsieur Jean-Yves Stasser, employé privé, né à Hermalle sous Argenteau (Belgique) le 16 septembre 1971, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri

Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 9B, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Ritter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, vol. 142S, fol. 68, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

G. Lecuit.

(026781.3/220/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**ATEX FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 65.456.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(026408.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.



**E/SHELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.501.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(026664.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**E/SHELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.501.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 10 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de E/SHELTER, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2002 est une perte de EUR 26.757,17 qui sera allouée dans le compte de pertes à reporter;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002;

- de continuer les activités de la société.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026667.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**BRITAX INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
H. R. Luxemburg B 66.466.

Die Gesellschaft wurde am 30. September 1998 gegründet gemäss Urkunde des Notars Jean-Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 900 vom 12. Dezember 1998.

—  
Der Jahresabschluss zum 15. März 2002, eingetragen in Luxemburg den 26. März 2004, unter der réf. LSO-AO05850, wurde am 29. März 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(026786.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**BRITAX INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
H. R. Luxemburg B 66.466.

Die Gesellschaft wurde am 30. September 1998 gegründet gemäss Urkunde des Notars Jean-Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 900 vom 12. Dezember 1998.

—  
Der Jahresabschluss zum 11. September 2002, eingetragen in Luxemburg den 26. März 2004, unter der réf. LSO-AO05851, wurde am 29. März 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(026787.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**SUD-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.  
R. C. Luxembourg B 88.513.

—  
John Saibéné démissionne avec effet immédiat de sa fonction comme administrateur auprès de la société immobilière SUD-IMMO avec siège à Ehlerange, zone industrielle, et révoque sa signature auprès des instituts bancaires.

Le 29 février 2004.

J. Saibéné.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06152. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026691.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**SUD-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.  
R. C. Luxembourg B 88.513.

—  
Nancy Saibéné, habitant, 300, route d'Esch à Belvaux, démissionne avec effet immédiat de toutes ses fonctions comme administrateur auprès de la société SUD-IMMO S.A. située à Ehlerange Z.A.R.E. et révoque toutes signatures se rapportant à la société.

N. Saibéné.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06157. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026693.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**ABC EVENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 98.814.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 mars 2004.

Pour la société  
COFINOR S.A.  
Un mandataire  
Signature

(901269.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**SESAMON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 78.446.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.  
Signature

(026677.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**SESAMON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 78.446.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.  
Signature

(026680.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE FLAXWEILER, A.s.b.l., Verein ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: Flaxweiler, Kulturzentrum.

H. R. Luxemburg F463.

**STATUTEN**

Zwischen den Unterzeichneten:

- Chorale Ste. Cecile Flaxweiler vertreten durch:

Wagener-Schroeder Marie-Paule, Luxemburgerin, Raumpflegerin, 6, rue Beyren, L-6925 Flaxweiler

Sadler Jean-Marie, Luxemburger, Gemeindebeamter, 12A, rue Berg, L-6926 Flaxweiler

- Club des Jeunes Flaxweiler vertreten durch:

Haas Laurent, Luxemburger, Privatbeamter, 4 rue Theis, L-6925 Flaxweiler

Rippinger Véronique, Luxemburgerin, Privatbeamtin, 16, rue Behnert, L-6926 Flaxweiler

- Coin de Terre et du Foyer Flaxweiler vertreten durch:

Jans-Fusenig Juliette, Luxemburgerin, Hausfrau, 8, rue Heicht, L-6926 Flaxweiler

Hienckes-Stronck Nicole, Luxemburgerin, Gemeindebeamtin, 10, rue Beyren, L-6925 Flaxweiler

- Fraen a Mammen Flaxweiler vertreten durch:

Lorrang-Fusenig Lucie, Luxemburgerin, Privatbeamtin, 7, rue Principale, L-6925 Flaxweiler

Rippinger-Mathes Josée, Luxemburgerin, Landwirtin, 16, rue Behnert, L-6926 Flaxweiler

- DT Flaxweiler vertreten durch:

De Bruijn Marco, Luxemburger, Privatbeamter, 37, rue Principale, L-6925 Flaxweiler

Schintgen Claude, Luxemburger, Postbeamter, 35, rue Principale, L-6925 Flaxweiler

- FC Flaxweiler-Bevren vertreten durch:

Wagener André, Luxemburger, Privatbeamter, 6, rue Beyren, L-6925 Flaxweiler

- Gemeindevertreter

Mangen-Ruppert Marie-Claire, Luxemburgerin, Landwirtin, 1 Buchholzerhof, L-6925 Flaxweiler

Steffes Ed, Luxemburger, Staatsbeamter, 25, rue Berg, L-6926 Flaxweiler

und allen später eintretenden Mitgliedern wird eine Vereinigung gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck sowie gegenwärtigen Statuten unterliegt.

**Kapitel I - Name, Sitz, Dauer, Zweck**

**Art. 1.** Die Vereinigung trägt den Namen ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE FLAXWEILER, A.s.b.l. im Nachstehenden «ENTENTE» benannt.

**Art. 2.** Der Sitz der ENTENTE befindet sich im Kulturzentrum in Flaxweiler.

**Art. 3.** Die Dauer der ENTENTE ist unbegrenzt, kann jedoch jederzeit gemäß den Artikeln 20 bis 30 des Gesetzes vom 21. April 1928 aufgelöst werden.

**Art. 4.** Die ENTENTE hat zum Zweck gemäß mit der Gemeinde abzuschließendem Vertrag - im Auftrag und im Interesse der Gemeinde, die von dieser zur Verfügung gestellten Immobilien und Mobilien soweit zuständig - gerecht zu verwalten und auf Ordnung, Sauberkeit, Sparsamkeit und Instandhaltung zu beaufsichtigen

- die freie und uneingeschränkte Nutzung des Kulturzentrums zu gewährleisten mit der Einschränkung, dass Nichtmitglieder eine festzulegende Kautions (Reinigung usw.) zu entrichten haben

- sämtliche ihr zu Verfügung stehenden Mobilien und Utensilien für alle Veranstaltungen der Gemeinde kostenlos bereitzustellen

- zusammen mit dem Verwalter des gemeindeeigenen Schankrechts den Schankbetrieb in dem von der Gemeinde zur Verfügung gestelltem Lokal zu organisieren respektive zu koordinieren

- die Koordinierung der einzelnen Veranstaltungen kultureller, sportlicher und rekreativer Natur zu organisieren (Veranstaltungskalender)

- das kulturelle Leben im Dorf und in der Gemeinde zu erhalten und zu fördern

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Datum der Gründungsversammlung der «ENTENTE» und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

**Kapitel II - Mitglieder**

**Art. 6.** Mitglieder in der ENTENTE können alle gemeindeansässige, kulturelle und sportliche Vereinigungen werden, welche ein schriftliches Gesuch an den Vorstand der ENTENTE richten. Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt, kann jedoch nie unter 2 sinken.

**Art. 7.** Mitglieder der ENTENTE sind die in Artikel 11 genannten Vereinsvertreter sowie zwei vom Schöffenrat zu bestimmende Gemeinderäte.

Mitglieder mit beratender Funktion sind die 2 vom Schöffenrat bestimmten Gemeindevertreter.

**Art. 8.** Der jährliche Beitrag der Mitgliedervereinigungen wird vom Vorstand vorgeschlagen und von der Generalversammlung festgelegt.

**Art. 9.** Die Mitgliedschaft einer Vereinigung erlischt:

1) durch freiwilligen, schriftlich einzureichenden Austritt,

2) durch Ausschluss durch die Generalversammlung wegen Verstoß gegen gegenwärtige Statuten. Hierzu ist eine 2/3 Stimmenmehrheit der Anwesenden erforderlich,

- 3) wenn sie aufgelöst wird,
- 4) wenn trotz dreimaliger Mahnung der Jahresbeitrag nicht entrichtet worden ist.

**Art. 10.** Beim Austritt, Ausschluss sowie bei der Auflösung einer Vereinigung besteht kein Anrecht auf jedwede Aus- oder Rückzahlung geleisteter Beiträge oder auf das Vermögen der ENTENTE sowie auf Rückgabe von Material oder Mobilien.

### **Kapitel III - Der Vorstand**

**Art. 11.** Die ENTENTE wird von einem Vorstand geleitet welcher sich aus jeweils 2 Delegierten, welche Vorstandsmitglieder der angeschlossenen Vereinigungen sind, sowie den Gemeindevertretern zusammensetzt. Jede Vereinigung bestimmt einen Ersatzdelegierten der, bei Abwesenheit eines Delegierten, diesen ersetzt. Der Vorstand setzt sich zusammen aus:

- 1) dem Präsidenten
- 2) dem Sekretär
- 3) dem Kassierer
- 4) den Gemeindevertretern
- 5) den Beisitzenden

Die Vorstandsmitglieder bestimmen unter sich einen Präsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer. Der Sekretär vertritt den Präsidenten bei dessen Abwesenheit.

Jede Vereinigung darf nur eine Stimme abgeben.

**Art. 12.** Die Mandatsdauer der Vorstandsmitglieder ist unbegrenzt. Jede Vereinigung bestätigt seine Delegierten oder ersetzt sie durch andere zu der Generalversammlung. Im Notfall (z.B Austritt aus der Vereinigung, Krankheit, Todesfall) können sie im Laufe des Jahres ersetzt werden.

**Art. 13.** Der Vorstand tritt auf Einberufung des Präsidenten, oder im Falle seiner Abwesenheit auf Einberufung seines Vertreters, zusammen. Die Einberufung des Vorstands muss auch erfolgen, wenn wenigstens 1/3 der Vorstandsmitglieder dies fordert. Um beschlussfähig zu sein, müssen mehr als die Hälfte der Vorstandsmitglieder anwesend sein. Die Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit genommen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder die seines Vertreters.

**Art. 14.** Der Vorstand hat die weitgehendsten Befugnisse die ENTENTE zu vertreten. Er kann interne Reglemente verabschieden die nicht im Widerspruch zu den Statuten stehen. Diese Reglemente binden die Mitglieder der Vereinigungen in derselben Weise wie die Statuten.

Alles was nicht ausschliesslich der Generalversammlung durch gegenwärtige Statuten oder durch Gesetz vorbehalten ist, liegt in Kompetenzbereich des Vorstandes.

**Art. 15.** Der Kassierer ist befugt, durch alleinige Unterschrift, Rechnungen der ENTENTE bis zu einem Höchstbetrag von 1.500,00 EUR zu bezahlen. Übersteigt der zu bezahlende Betrag diese Höchstgrenze, ist die zusätzliche Unterschrift des Präsidenten oder seines Vertreters erforderlich.

### **Kapitel IV - Die Generalversammlung**

**Art. 16.** Die Generalversammlung tritt jedes Jahr bis spätestens Ende Februar zusammen. Die Einladung zur Generalversammlung beinhaltet Tag, Stunde, Ort sowie die Tagesordnung. Sie muss wenigstens acht Tage vor dem Datum den Mitgliedern schriftlich zugestellt werden. Eine außerordentliche Generalversammlung muss einberufen werden falls 1/5 der Mitglieder dies verlangt. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit entschieden. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder seines Vertreters. Jede Mitgliedervereinigung wird durch 3, vom Vorstand bevollmächtigte, Delegierte in der Generalversammlung vertreten. Jede Mitgliedervereinigung hat drei Stimmen.

**Art. 17.** Die Generalversammlung hat folgende Befugnisse:

- 1) die Genehmigung der Tätigkeits-, Kassen- und Kassenprätberichte,
- 2) die Entlastung des Vorstandes,
- 3) die Festlegung des Eintrittrechts, sowie der Jahresbeiträge,
- 4) die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge,
- 5) den Ausschluss von Mitgliedern, laut Artikel 9 der gegenwärtigen Statuten,
- 6) die Abänderung der Statuten gemäss Artikel 8 und 9 des Gesetzes vom 21. April 1928, mit einer 2/3 Stimmenmehrheit, wenn 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind.

Die Generalversammlung wählt jedes Jahr 2 Kassenrevisoren.

### **Kapitel V - Auflösung**

**Art. 18.** Gemäss Artikel 20 und 21 des Gesetzes vom 21. April 1928, wird die ENTENTE aufgelöst, wenn eine eigens zu diesem Zweck einberufene Generalversammlung in der 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sein müssen, den Auflösungsbeschluss mit 2/3 Stimmenmehrheit fasst. Desweiteren erfolgt die Auflösung automatisch, wenn die Anzahl der Mitgliedervereinigungen unter zwei sinkt.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung verfällt das Aktivvermögen dem Sozialamt der Gemeinde.

**Art. 20.** Für alle in den vorstehenden Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck und die diesem Gesetz entsprechenden Abänderungsgesetze.

Die gegenwärtigen Statuten wurden von der Gründungsversammlung vom 7. Dezember 2003 gutgeheissen und angenommen.

Nachstehend die Unterschriften der Gründungsmitglieder:

Wagener-Schroeder Marie-Paule, Sadler Jean-Marie, Haas Laurent, Rippinger Véronique, Jans-Fusenig Juliette, Hienckes-Stronck Nicole, Lorang-Fusenig Lucie, Rippinger-Mathes Josée, De Bruijn Marco, Schintgen Claude, Wagener André, Mangen-Ruppert Marie-Claire, Steffes Ed.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00805. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026102.3/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**I. METHODS S.A., Société Anonyme,  
(anc. INVESTMENT METHODS S.A.).**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.877.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTMENT METHODS S.A., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte notarié en date du 4 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro du 337 du 28 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Willemaers, agent de change, Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Willemaers, agent de change, Strassen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination en I. METHODS S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en I. METHODS S.A.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article premier des statuts est modifié comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de I. METHODS S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Willemaers, A. Siebenaler, S. Willemaers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mars 2004, vol. 427, fol. 12, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2004.

H. Hellinckx.

(026752.3/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**I. METHODS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2004.

H. Hellinckx.

(026753.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**SunGard SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 73.778.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026794.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**SunGard SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 73.778.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026795.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**SunGard SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 73.778.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026796.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**AGRAR-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.  
H. R. Luxemburg B 46.934.

Im Jahre zweitausendvier, den zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtwohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes AGH AGRARHANDEL, GmbH, mit Sitz in Kaiserslautern, gegründet am 4. Januar 1973, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Kaiserslautern unter der Nummer HR B 1324,

hier vertreten durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Bernd-Heinrich Raskin, Rechtsanwalt, geboren zu Berlin-Lichterfelde, am 10. Dezember 1939, wohnhaft zu D-55206 Gau-Bischofsheim, Silvanerweg 4, zu dieser Funktion ernannt am 18. Dezember 2003.

Die Gesellschaft AGH AGRARHANDEL, GmbH, vertreten wie hiervor erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRAR-LUX, S.à r.l., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 46.934,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 242 vom 20. Juni 1994, zuletzt abgeändert auf Grund einer ausserordentlichen Versammlung am 27. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 567 vom 11. April 2002.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung erklärt die Demission von Herrn Manfred Andreas Meyer, Kaufmann, wohnhaft in D-67727 Lohnsfeld, Schmitterhof 36C, als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRAR-LUX, S.à r.l., mit sofortiger Wirkung anzunehmen und gewährt ihm Entlast.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung ernennt Herrn Bernd-Heinrich Raskin, Rechtsanwalt, geboren zu Berlin-Lichterfelde, am 10. Dezember 1939, wohnhaft in D-55206 Gau-Bischofsheim, Silvanerweg 4, auf unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRAR-LUX, S.à r.l.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

*Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig nach L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1, zu verlegen.

*Vierter Beschluss*

Infolge der vorgenannten Sitzverlegung wird Artikel fünf der Satzungen der Gesellschaft AGRAR-LUX, S.à r.l., abgeändert wie folgt:

«**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden. Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten in einer ihnen kundigen Sprache, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B.H. Raskin, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2004, vol. 523, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 25. März 2004.

J. Gloden.

(026596.3/213/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**AGRAR-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R. C. Luxembourg B 46.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(026598.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**STAR MUSIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour STAR MUSIC S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(026578.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**STAR MUSIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour STAR MUSIC S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(026579.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**RIVIERA AVIATION SUPPORT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 83.228.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée;
- sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateur. Décharge leur est accordée;
- sont confirmées les nominations de M. Gérard Matheis, M. André Wilwert et M. Dennis Bosje demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs, reprenant les mandats en cours;
- est acceptée la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes;
- est confirmée la nomination de COMMISERV, S.à r.l. ayant son siège social au 56, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg aux fonctions de Commissaire aux Comptes, reprenant le mandat en cours;
- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg. Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour RIVIERA AVIATION SUPPORT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026689.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**ALCO IMMO, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3817 Schifflange, chemin de Bergem.

—  
L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Renato Costantini, entrepreneur, né à Pétange le 17 juin 1964, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery, détenteur de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales.
- 2) Madame Isabelle Costantini, réalisatrice, née à Pétange le 25 février 1969, demeurant à L-1637 Luxembourg, 36, rue Goethe, détentrice d'une (1) part sociale, ici représentée par Monsieur Renato Costantini, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2004, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière ALCO IMMO, avec siège social à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 146 du 15 avril 1992, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après le décès de Monsieur Osvaldo Costantini, Madame Isabelle Costantini, préqualifiée, est devenue propriétaire d'une (1) part sociale dans la prédite société ALCO IMMO.

Le mandat de Monsieur Osvaldo Costantini comme gérant de la société a cessé suite à son décès.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Umberto Aloisio comme gérant de la société et lui donnent décharge de sa fonction.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Renato Costantini, préqualifié, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Quatrième résolution*

Le capital social de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) est converti en deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).



*Cinquième résolution*

Le capital social est augmenté d'un montant de vingt et un euros six cents (EUR 21,06) pour le porter de son montant de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94) à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), par un apport nouveau mais sans émission de parts sociales nouvelles.

Preuve de ce apport a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Sixième résolution*

En conséquence, l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Costantini, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 mars 2004, vol. 429, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mars 2004.

A. Weber.

(026729.3/236/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**ALCO IMMO, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3817 Schifflange, chemin de Bergem.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(026732.3/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**TMI, TECHNIQUES INDUSTRIES MECANIQUES S.A.H., Société Anonyme Holding  
(en liquidation judiciaire)**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 35.907.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution commune prise en date du 22 mars 2004 par les liquidateurs judiciaires de TMI, Maître Alain Rukavina, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg L-1528, 10A, Boulevard de la Foire et Monsieur Paul Laplume expert-comptable, demeurant à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl, nommés à ces fins par jugement rendu en date du 18 mars 2004 par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale (6<sup>ème</sup> Chambre), que le siège social de la société est transféré au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour extrait conforme

*Pour les liquidateurs judiciaires*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05221. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(026697.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**AREA NOVAE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 35, Um Râiland.

R. C. Luxembourg B 92.013.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026208.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**POLONIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.432.

Société constituée le 5 novembre 1997 par Maître Jean-Joseph Wagner.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2004*

1. La démission des trois administrateurs Messieurs Dejans Johan, Vanderkerken Eric et Madame Bittler Carine ainsi que la démission du commissaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG sont acceptées. Aucune décharge de leur mandat ne leur est accordée.

Sont nommés comme administrateur:

Monsieur Jean Wagener, docteur en droit,

Monsieur Pierre Goedert, avocat à la Cour,

Madame Paule Kettenmeyer, maître en droit,

résidant tous les trois professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

2. Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen, expert-comptable, 176A rue de Beauraing, B-6920 Wellin. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

3. Le siège social est transféré au 1 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026694.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**5 C SYSTEMS SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 90.504.

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Maître Arsène Kronshagen, avocat, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme 5 C SYSTEMS SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R. C. Luxembourg section B numéro 90.504, constituée sous la dénomination sociale de IMMOSUR-TRANSACTIONS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 122 du 6 février 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C numéro 998 du 27 septembre 2003, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en 5 C SYSTEMS SOPARFI S.A. et une refonte complète des statuts;

- en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1163 du 6 novembre 2003;

- en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 197 du 17 février 2004,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 10 mars 2004; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille quatre-vingt-cinq euros (32.085,- EUR), représenté par mille trente-cinq (1.035) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à un million deux cent mille et dix euros (1.200.010,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 décembre 2003 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de quatre cent soixante-cinq euros (465,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille quatre-vingt-cinq euros (32.085,- EUR) à trente-deux mille cinq cent cinquante euros (32.550,- EUR), par la création et l'émission de quinze (15) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de trente-cinq mille trente-cinq euros (35.035,- EUR).

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme DUMFRIES S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

V.- Que les quinze (15) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société 5 C SYSTEMS SOPARFI S.A., prédésignée, de sorte que la somme de trente-cinq mille cinq cents euros (35.500,- EUR), faisant quatre cent soixante-cinq euros (465,- EUR) pour l'augmentation de capital et trente-cinq mille trente-cinq euros (35.035,- EUR) pour la prime d'émission a

été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille cinq cent cinquante euros (32.550,- EUR), représenté par mille cinquante (1.050) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2004, vol. 526, fol. 35, case 9. – Reçu 355 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2004.

J. Seckler.

(026555.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**SILVATRADE AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 16.318.

Im Jahre zweitausendvier, am achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Gesellschaft SILVATRADE AG, einer Aktiengesellschaft, mit Sitz in Wasserbillig, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 16.318, gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SILVATRADE, S.à r.l., gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Hyacinthe Glaesener, mit dem damaligen Amtssitz zu Luxemburg, am 29. November 1978, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 43 vom 24. Februar 1979. Die Gesellschaft wurde in eine Aktiengesellschaft umgewandelt gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 300 vom 29. April 1999. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 712 vom 24. September 1999.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Manfred Riewer, wohnhaft in D-54317 Osburg, Markenweg 22,

welcher Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Frau Marlies Junk, wohnhaft in L-5222 Sandweiler, Am Steffesgaart, 57, zum Stimmzähler.

Nachdem das Verwaltungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR), um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR), heraufsetzen durch Einverleibung von bestehenden Gewinnen, ohne Schaffung von neuen Aktien, jedoch durch Heraufsetzung des Nominalwertes der vierhundert (400) Aktien auf zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR) pro Aktie.

b) Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

c) Verschiedenes.

II. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Verwaltungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, mit der sie registriert werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

Nach diesen Erklärungen fasste die Generalversammlung sodann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR) heraufzusetzen durch Einverleibung von bestehenden Gewinnen, ohne Schaffung von neuen Aktien, jedoch durch Heraufsetzung des Nominalwertes der vierhundert (400) Aktien auf zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR) pro Aktie.

Der Beweis von genügend bestehenden Gewinnen zur Kapitalerhöhung wurde dem Notar auf Grund einer auf den 31. Dezember 2003 aufgestellten Bilanz nachgewiesen.

Eine Kopie dieser Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

*Zweiter Beschluss*

Auf Grund des obigen Beschlusses beschliesst die Generalversammlung, Artikel 5 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zugeben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (1.000.000,- EUR), eingeteilt in vierhundert (400) Aktien mit einem Nominalwert von je zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR).

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft zu Folge dieser Kapitalerhöhung entstehen, belaufen sich auf zirka 2.000,- EUR.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben, nachdem dieser festgestellt hat, dass kein anderer Aktionär den Wunsch geäußert hat, mitzuunterschreiben.

Gezeichnet: M. Riewer, M.P. Thibo, M. Junk, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, vol. 20CS, fol. 53, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 25. März 2004.

J.-P. Hencks.

(026681.3/216/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**SILVATRADE AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 16.318.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(026683.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**SOGECALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 35.200.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 2 mars 2004*

«2. Changement de délégué à la gestion journalière:

Le Conseil décide de déléguer la gestion journalière à M. Maurice Haag en remplacement de M. Claude Dierkens, avec effet au 16 février 2004.

3. Changement de représentant de l'administrateur GECALUX S.A.:

Le Conseil prend note que dorénavant l'Administrateur, GECALUX S.A., sera représenté par M. Maurice Haag.

4. Démission de M. François Meres de son poste d'Administrateur:

Le Conseil prend note de la démission de M. François Meres de son poste d'Administrateur avec effet au 30 janvier 2004. Le Conseil remercie M. François Meres pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

5. Cooptation de M. Fabrice Frère en tant que nouvel Administrateur:

Le Conseil décide de coopter M. Fabrice Frère en tant qu'Administrateur en remplacement de M. François Meres.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale.»

*Pour la société*

M. Haag

*Directeur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04305. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026568.3/730/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**ONEMORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 68.279.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

(026614.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**SAMOS FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.317.

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAMOS FINANCIERE EUROPEENNE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés, section B numéro 30.317, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 217 du 9 août 1989 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte sous seing privé du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 870 du 7 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 4 mars 2004, vol. 404, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 mars 2004.

M. Lecuit.

(026746.3/243/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

### **SAMOS FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.317.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAMOS FINANCIERE EUROPEENNE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés, section B numéro 30.317, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 217 du 9 août 1989 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte sous seing privé du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 870 du 7 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs.
- 3) Clôture de la liquidation de la société.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée lit le rapport du commissaire à la liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

#### *Quatrième résolution*

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et adresse, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 17 mars 2004, vol. 404, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 23 mars 2004.

M. Lecuit.

(026751.3/243/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**CRYSTAL BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 88.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

(026615.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**C. C. S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3821 Schifflange, 8, place Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 25.566.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

*Gérant*

(026799.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**IMI FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.762.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

IMI FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026815.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**SANLUCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SAN LUCA S.A.).**

Siège social: L-7307 Steinsel, 44, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 88.735.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026239.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**ITP SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

R. C. Luxembourg B 99.791.

## STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vier, den siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IDEAL TIME PERSONAL SERVICE GmbH, mit Sitz in D-54343 Föhren, Europaallee 8, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Trier unter der Nummer 4214,

hier vertreten durch ihren zeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herr Karl-Heinz Jüngels, Kaufmann, wohnhaft in D-54413 Geisfeld, Kirchstrasse 24,

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ITP SERVICE, S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand des Unternehmens ist der Handel mit Werkzeugen, Maschinen, Spannmittel, Mess- und Prüfgeräte sowie Arbeitsschutzartikel, Betriebs- und Lagereinrichtungen insbesondere für den Bereich der spanabhebenden Bearbeitung sowie alle damit verbundene Nebengeschäfte.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IDEAL TIME PERSONAL SERVICE GmbH, mit Sitz in D-54343 Föhren, Europaallee 8, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Trier unter der Nummer 4214 übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, sodass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.



**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

#### *Erklärung*

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Werner-Heinz Schmitz, Betriebswirt VWA, wohnhaft in D-54516 Flussbach, Zum Kalerkreuz 2.
- b) Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. Jüngels, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2004, vol. 356, fol. 67, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 24. März 2004.

H. Beck.

(026870.3/201/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

#### **TTT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 76.931.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour la société*

R. Gokke

*Le domiciliataire*

(026409.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**EUROPEAN PAINTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 5.050.000,- EUR.**Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 72.928.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026813.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**EUROPEAN PAINTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 5.050.000,- EUR.**Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 72.928.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026814.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**EUROPEAN PAINTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 5.050.000,- EUR.**Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 72.928.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 19 mars 2004, que:

- Le rapport du conseil de gérance a été approuvé.
- Les comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 ont été approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026812.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**PABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 453.780,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.109.

## EXTRAIT

En date du 19 mars 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de la société DELOITTE & TOUCHE en tant que commissaire aux comptes de la société est acceptée avec effet immédiat et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.
- La société ELPERS & C<sup>o</sup> REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., domiciliée boulevard du Prince Henri 11, L-1724 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat commence avec l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026571.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**CETREL, CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, Société Coopérative.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 23.562.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 27 mars 2002:

- que le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat pour l'exercice 2001 sont approuvés;

- qu'il est donné décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001;

- qu'il est donné décharge au réviseur DELOITTE & TOUCHE pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2001 et que son mandat est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002;

- qu'il est donné décharge au commissaire aux comptes Monsieur Edouard Buck, né le 12 septembre 1953 à Bettembourg, demeurant à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2001 et que son mandat est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002;

- que la nomination de M. Michel Birel, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg, demeurant à 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, M. Pierre Bock né le 22 juin 1957 à Schifflange, demeurant à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et M. Rafik Fischer né le 27 avril 1960 à Luxembourg, demeurant à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, comme administrateurs est approuvée et que le conseil d'administration de la Société est dès lors composé des personnes suivantes:

1. M. Michel Birel, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg, demeurant à 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg.
2. M. Pierre Bock, né le 22 juin 1957 à Schifflange, demeurant à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
3. M. Jean-Paul Cames, né le 4 mai 1947 à Luxembourg, demeurant à 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
4. M. Pierre Dumont, né le 19 avril 1949 à Luxembourg, demeurant à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
5. M. Gilbert Ernst, né le 30 juillet 1952 à Luxembourg, demeurant à 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg.
6. M. Rafik Fischer, né le 27 avril 1960 à Luxembourg, demeurant à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.
7. M. Marc Hentgen, né le 12 février 1960 à Dudelange, demeurant à 50, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
8. M. Paul Kihn, né le 21 avril 1944 à Dudelange, demeurant à L-2020 Luxembourg.
9. M. Alphonse Sinnes, né le 5 septembre 1944 à Niederpallen, demeurant à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
10. M. Carlo Thill, né le 23 avril 1953 à Luxembourg, demeurant à 50, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
11. M. Frank N. Wagener, né le 15 novembre 1952 à Luxembourg, demeurant à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05535. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026768.3/250/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**CETREL, CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, Société Coopérative.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 23.562.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 30 avril 2003:

- que le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat pour l'exercice 2002 sont approuvés;

- qu'il est donné décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2002;

- qu'il est donné décharge au réviseur DELOITTE & TOUCHE pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2002 et que son mandat est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003;

- qu'il est donné décharge au commissaire aux comptes Monsieur Edouard Buck, né le 12 septembre 1953 à Bettembourg, demeurant à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2002 et que son mandat est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003;

- que la démission de M. Frank N. Wagener, né le 15 novembre 1952 à Luxembourg, demeurant à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg de son mandat d'administrateur est acceptée et que la nomination de Mme Josiane Hein, née le 13 novembre 1960 à Luxembourg, demeurant à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en tant qu'administrateur est ratifiée. Mme Hein exercera son mandat jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05539. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026798.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**IMAGINA PRODUCTIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 99.804.

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMAGINA INTERNATIONAL, société anonyme, ayant son siège social au 232, rue de Beggen, L-2210 Luxembourg, constituée en date de ce jour par le notaire soussigné,

ici valablement représentée par la signature individuelle de son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Christophe Megel, employé privé, demeurant au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet principal tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la production Audio-visuelle on-line et off-line (Web, DVD, production, post-production, documentaires, films,...).

La société pourra de même effectuer toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou tout autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en général, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de IMAGINA PRODUCTIONS, société à responsabilité limitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - parts sociales****Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la société anonyme IMAGINA INTERNATIONAL, préqualifiée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.**Titre III.- Administration et Gérance****Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2004.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Megel, employé privé, demeurant au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Megel, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004, vol. 883, fol. 62, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2004.

J.J. Wagner.

(026969.3/239/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

#### **PITCAIRN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 99.794.

#### **STATUTES**

In the year two thousand four, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Robert Becker, «conseil fiscal», with professional address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

2.- Mr Gernot Kos, «expert-comptable», with professional address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.-** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the name of PITCAIRN S.A.

**Art. 2.-** The Corporation is established for an unlimited period.

The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.-** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

**Art. 4.-** The company's purpose is to take participations in any form, in other Luxembourg or foreign companies, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises

in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.-** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

**Art. 6.-** The company is administrated by a Board of Directors composed of at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of equal votes, the vote of the Chairman will be prevailing.

**Art. 7.-** The Board of Directors is invested with the broadest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.-** Legal action, as plaintiff as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.-** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.-** The Company's business year begins on the first of January and terminates on the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.-** The annual General Meeting is held on the third Friday of the month of June at 18.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.-** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting. Any shareholder is entitled to vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

**Art. 13.-** The General Meeting has the broadest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.-** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitional dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2004.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2005.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr Robert Becker, «conseil fiscal», with professional address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, five hundred shares .....	500
2.- Mr Gernot Kos, «expert-comptable», with professional address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, five hundred shares .....	500
Total: one thousand shares .....	1.000

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred and fifty euro (EUR 1,450.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

a) Mr Thierry Hellers, «expert-comptable», with professional address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

b) Mr Gernot Kos, «expert-comptable», with professional address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

c) Mr Robert Becker, «conseil fiscal», with professional address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

2) Has been appointed statutory auditor:

The company FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg under the number B 63.836.

3) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

4) Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of the present Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (their) sole signature for the daily management.

5) The address of the company is fixed at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorherstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend vier, den siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

Sind erschienen:

1.- Herr Robert Becker, «conseil fiscal», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

2.- Herr Gernot Kos, «expert-comptable», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen gegründete Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.-** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung PITCAIRN S.A. gegründet.

**Art. 2.-** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Beschluss der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.-** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.-** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schliesslich jede Art von Geschäften abschliessen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut gemäss Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobiliarer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

**Art. 5.-** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreissig Euro (EUR 31,-)

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder Namensaktien.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehrere Aktien bestehen.

**Art. 6.-** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrates massgebend.

**Art. 7.-** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäss den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates obliegt der vorherigen Genehmigung der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

**Art. 8.-** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.-** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.-** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 11.-** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 18.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.-** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.-** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheissen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns. Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.-** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen, des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2005.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Robert Becker, «conseil fiscal», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, fünf hundert Aktien	500
2.- Herr Gernot Kos, «expert-comptable», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, fünf hundert Aktien.	500
Total: Eintausend Aktien	1.000

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt, sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend vier hundert fünfzig Euro (EUR 1.450,-).



*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt und die der Kommissare auf einen.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Thierry Hellers, «expert-comptable», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.
- b) Herr Gernot Kos, «expert-comptable», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.
- c) Herr Robert Becker, «conseil fiscal», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

2) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.836.

3) Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

4) Gemäss den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern einen oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder zu bezeichnen, welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt

5) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Becker, G. Kos, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2004, vol. 356, fol. 68, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. März 2004.

H. Beck.

(026876.3/201/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**DID LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden Powell.

R. C. Luxembourg B 89.584.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

*Pour VO CONSULTING LUX S.A.*

Signature

(026623.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**GUY LOSCHEIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 98.367.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(901268.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**VFS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 71.208.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de VFS EUROPE, S.à r.l. le 1<sup>er</sup> mars 2004*

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Stephen Carston Coulson, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling, en tant que gérant de VSF EUROPE, S.à r.l., avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2004.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition du conseil de gérance est désormais la suivante:

- M. Peter de Putron;
- Mme Narelle de Putron;
- M. John Parsons;
- M. John Lansley;
- M. Anthony Galliers-Pratt; et
- M. Stephen Carston Coulson.

Le 25 mars 2004.

Pour extrait conforme

VFS EUROPE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026775.3/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**ATLANTIDE FUNDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 96.404.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**CARRELAGES PREMM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 37.988.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**NEW HAVEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.250,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 67.418.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 28 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003, il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2004.

Luxembourg, le 23 mars 2003.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026583.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**INTERNATIONAL AKTIVA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 3.000.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 85.459.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 22 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026585.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**REPERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 25.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 95.724.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 22 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant B est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026588.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**STOLATTE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 87.088.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 19 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Madame Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026597.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**LARIS IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.  
R. C. Luxembourg B 82.481.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026222.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**AD 360 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 74.911.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 19 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Madame Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026599.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**BIBA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 156.600,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 81.924.

—  
EXTRAIT

En date du 4 mars 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026595.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**EP S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.  
H. R. Luxemburg B 55.078.

—  
Die Gesellschaft INTERGEST LUXEMBOURG S.A. kündigt mit sofortiger Wirkung den Sitz der Gesellschaft.

Die FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES kündigt ihr Amt als Kommissar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

INTERGEST LUXEMBOURG S.A. / FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Unterschrift / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026545.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**PREMIUM HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 71.150.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(026410.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 67.918.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 mars 2004, du rapport et de la décision des Gérants de la société MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 28 février 2003.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

Kurt J. Johansson,

Giuliano Zucco,

William P. Montague,

Richard L. Grenolds,

Mark G. Barberio.

2) Election des nouveaux Gérants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

Kurt J. Johansson,

Giuliano Zucco,

William P. Montague,

Richard L. Grenolds,

Mark G. Barberio,

pour une durée indéterminée.

3) La perte qui s'élève à EUR 334.060,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05832. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026636.3/683/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**BARISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.817.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Patrice Gallasin, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05781. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026591.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**DUFORET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 75.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour la société*

R. Gokke

*Le domiciliataire*

(026412.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**FUTURISTIC BRANDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 76.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

(026351.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**SSF INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 25.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 88.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 22 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant B est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026594.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 1998*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur Germain Schuller, Administrateur;
2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

M. Philippe Kauffman est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Approbation du Bilan et du Compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1997;
- 2) Affectation du résultat;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été dûment signée, reste annexée au présent procès-verbal;

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour;

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour:

ad 1) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1997.

ad 2) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de 14.389 LUF de la manière suivante:

Affectation à la réserve légale: .....	719 LUF
Report à nouveau .....	13.670 LUF

ad 3) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 10.30 heures.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026643.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 57.722.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1999*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur Germain Schuller, Administrateur;

2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

Monsieur Philippe Kauffman est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Approbation du Bilan et du Compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1998;

2) Affectation du résultat;

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été dûment signée, reste annexée au présent procès-verbal;

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour;

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour:

ad 1) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998.

ad 2) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de 13.104 LUF de la manière suivante:

Affectation à la réserve légale: .....	655 LUF
Report à nouveau .....	12.449 LUF

ad 3) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 10.30 heures.

Luxembourg, le 4 mai 1999.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026639.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026647.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2000*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur Germain Schuller, Administrateur;
2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

Monsieur Philippe Kauffman est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Approbatif du Bilan et du Compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1999;
- 2) Affectation du résultat;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été dûment signée, reste annexée aux présent procès-verbal;

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour;

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour:

ad 1) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999.

ad 2) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de 8.109 LUF de la manière suivante:

Affectation à la réserve légale .....	405 LUF
Report à nouveau .....	7.704 LUF

ad 3) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 10.30 heures.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026650.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026661.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.



**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026668.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026675.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**IMMOBILIERE CAMPUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R. C. Luxembourg B 57.722.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2003*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur Germain Schuller, Administrateur;
2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

Monsieur Philippe Kauffman est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Approbation du Bilan et du Compte des Profits et Pertes au 31 décembre 2002;
- 2) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été dûment signée, reste annexée au présent procès-verbal;

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour;

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour:

ad 1) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002.

ad 2) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de 359,65 EUR de la manière suivante:

Affectation à la réserve légale . . . . .	17,98 EUR
Affectation à la réserve Impôt sur la Fortune (art. 174 bis) . . . . .	350,00 EUR
Report à nouveau . . . . .	- 8,33 EUR

ad 3) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 10.30 heures.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026678.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**STOPERA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 93.627.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(026674.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**STOPERA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 93.627.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société qui s'est tenue le 18 mars 2004*

A l'assemblée générale ordinaire des associés de STOPERA HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 84,50 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05317. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026656.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**MAGIC MOVING PIXEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 60.333.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**CARABO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 81.662.

Par la présente, BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. informe que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Madame Anne Compère, Monsieur Roeland P. Pels et Monsieur Bart Zech ont démissionné de leur poste d'Administrateur avec effet immédiat.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Le 25 mars 2004.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05789. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026601.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**MONNERECHER METZLEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3296 Monderange, 4, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 74.148.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**PROKAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 89.740.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**WEROCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 96.584.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**ANNIMUPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 51.482.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour la société*

R. Gokke

*Le domiciliataire*

(026414.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**BROCQUEVIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 87.433.

—  
RECTIFICATIF

Suite au dépôt du bilan au 31 décembre 2002, réf. LSO-AK05041 du 21 novembre 2003, au lieu de lire «11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg» il faut lire «4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg».

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05723. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026426.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**IMAGINA INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 99.803.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christophe Megel, employé privé, demeurant au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
- 2.- Madame Isabelle Bernard, sans état, demeurant au 26a, Caledonia Street, Paddington NSW 2021 (Australie), ici représentée par Monsieur Christophe Megel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Sydney, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: IMAGINA INTERNATIONAL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation dans des sociétés financières, industrielles et commerciales.

La société pourra de même effectuer toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou tout autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en général, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille quarante Euros (150.040,- EUR) qui sera représenté par quatre cent quatre-vingt-quatre (484) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

*Souscription et libération*

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Christophe Megel, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Madame Isabelle Bernard, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Christophe Megel, employé privé, demeurant au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
  - 2.- Madame Isabelle Bernard, sans état, demeurant au 26a, Caledonia Street, Paddington NSW 2021 (Australie).
  - 3.- Madame Marie-Françoise Coehlo, employée privée, demeurant au 34, rue Schweighauser, F-67000 Strasbourg.
- Madame Marie-Françoise Coehlo, prénommée, est nommée premier président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Lydia Cherrier, employée privée, demeurant au 10, rue Dejonc, F-57290 Seremange-Erzange.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2210 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Christophe Megel, prénommé. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Megel, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2004, vol. 883, fol. 62, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2004.

J.J. Wagner.

(026966.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**PHB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 52.080.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO05371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

(026424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**ALLIANCE SANTE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 84.828.

Le bilan au 14 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Signature.

(026782.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**ALLIANCE SANTE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 84.828.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société  
qui s'est tenue au siège social le 22 mars 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue le 22 mars 2004 au siège social que:

1. La démission de Madame Sabine Perrier avec effet au 22 mars 2004 en tant que administrateur a été acceptée et que décharge pleine et entière lui a été accordée.
2. Mademoiselle Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal a été nommée comme administrateur.

*Le Conseil d'Administration se compose comme suit*

- M. Jean-Paul Goerens, administrateur,
- Mlle Beatriz Garcia, administrateur;
- Mme Colette Sadler, administrateur.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été reconduit et expirera le jour de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05947. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026780.3/312/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**KYKEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7625 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 55.990.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour la société*

R. Gokke

*Le domiciliataire*

(026417.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**PHOENICIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 73.902.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(026416.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**INTERNATIONAL CERAMICS INVESTMENTS,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 100.022,- USD.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.099.

—  
RECTIFICATIF

Au lieu de lire:

The Balance sheet as per December 21st, 2000 registered in Luxembourg on 23 May 2002, vol. 568, fol. 40, case 5, has been deposited at the record office of the Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg on 23 May 2002.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(026706.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**INTERNATIONAL CERAMICS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 100.022,- USD.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.099.

—  
RECTIFICATIF

Au lieu de lire:

The Balance sheet as per December 21st, 2001 registered in Luxembourg on 23 May 2002, vol. 568, fol. 40, case 5, has been deposited at the record office of the Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg on 23 May 2002.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(026708.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**INTERNATIONAL CERAMICS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 100.022,- USD.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.099.

—  
RECTIFICATIF

Au lieu de lire:

Les comptes au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 5 février 2004, réf. LSO-AN01178 et déposé le 9 février 2004 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: L040013212.5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(026521.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---